

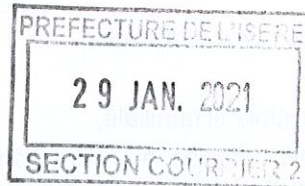
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



meylan

CCAS
centre communal
d'action sociale

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre, et possède son propre budget.

Le CCAS de Meylan dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe autonome pour l'établissement Résidence autonomie « Pré Blanc » (RPA). Préalablement à leur vote, un débat sur les orientations des budgets doit avoir lieu et il s'effectue désormais sur la base d'un rapport. Le budget prévisionnel 2021 de la RPA ayant été voté le 28 octobre 2020, le rapport concerne plus particulièrement le budget primitif 2021 du CCAS, et fera l'objet d'une délibération spécifique.

Les budgets du CCAS doivent répondre au mieux aux préoccupations de la population meylanaise tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de Finances ainsi qu'aux répercussions de la métropolisation.

I/ Données socio-démographiques de Meylan

- le nombre d'habitants de la commune (estimation janvier 2020) : 17 129 habitants,
- une population vieillissante : 33 % de la population est âgée de plus de 60 ans, une surreprésentation de la population de plus de 60 ans, notamment en comparaison de l'agglomération grenobloise ou du département,
- environ 40% des personnes âgées de 80 ans ou plus vivent seules, des effectifs en hausse entre 2012 et 2017,
- une forte diminution du nombre de jeunes de moins de 20 ans et de la population âgée de 20-59 ans, accompagné par un phénomène de géronto-croissance et de vieillissement important de la population communale entre 2012 et 2017,
- la composition des familles : un nombre important de couples sans enfant (54,4 %), mais une présence notable des familles monoparentales (14,2 % soit 676 familles monoparentales), des personnes seules (1906 femmes et 1998 hommes),
- des niveaux de revenus très confortables mais qui ne doivent pas cacher des situations fragiles pour une partie de la population,
- une proportion de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (1,2 %) inférieure à celle du département (4,5 %) et de la France métropolitaine (6,4 %),
- 2 728 allocataires CAF
- 312 personnes couvertes par le RSA (Revenu de Solidarité Active).

II/ Organisation administrative du CCAS

En 2020, le personnel du CCAS est composé de 40 agents :

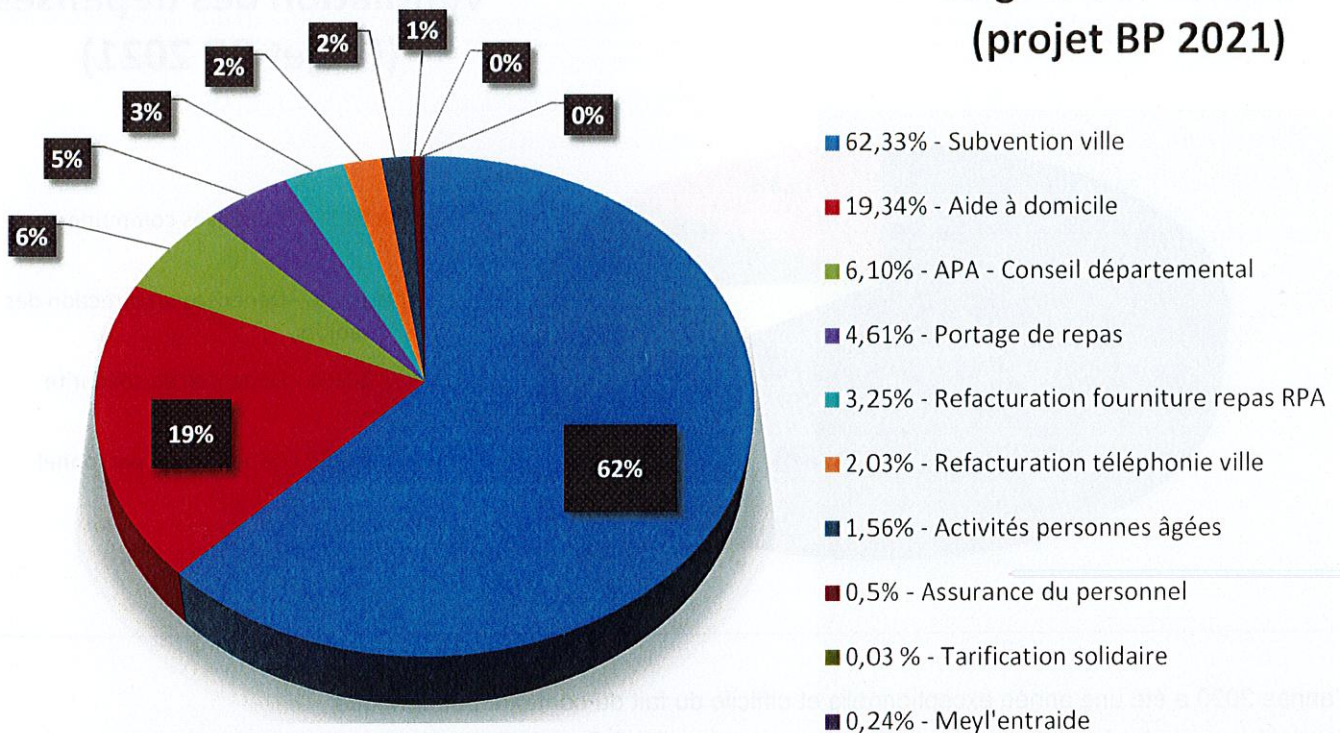
- 1 directeur,
- 6 agents administratifs,
- 1 responsable de pôle SAAD
- 13 aides à domicile,
- 1 agent affecté au portage de repas à domicile,
- 1 animatrice lien social,
- 1 conseillère en économie sociale et familiale,
- 2,5 assistants socio-éducatifs affectés à l'instruction des dossiers d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- 15 agents de la Résidence autonomie « Pré Blanc », dont un médecin coordonateur (3h/semaine), une infirmière à mi temps, une aide soignante à plein temps et un psychologue (4h/semaine).

Par ailleurs, le CCAS bénéficie d'un soutien technique de la part de plusieurs services de la ville (finances, ressources humaines, informatique, juridique, centre technique...) dans le cadre d'une convention d'assistance.

Le temps de travail effectif pour 2020 est de 1575 heures pour un agent à temps complet (35h).

- L'année 2020 a vu la création :
 - d'un poste de responsable du pôle d'aide à domicile en juillet dernier pour répondre aux perspectives d'amélioration proposées dans le projet de service en confortant une réorganisation du pôle.
 - d'un poste d'un agent administratif à temps plein pour renforcer le secrétariat général.
 - d'un poste à mi-temps d'assistant socio-éducatif APA (allocation personnalisée d'autonomie) au pôle gérontologique afin de faire face à un nombre de dossiers APA à instruire toujours plus important.
- L'année 2020 a vu le renouvellement pour trois ans des 4 postes ASE (assistant socio-éducatif) ce qui va permettre de stabiliser l'équipe et d'être sur une dynamique de projet si le contexte le permet.

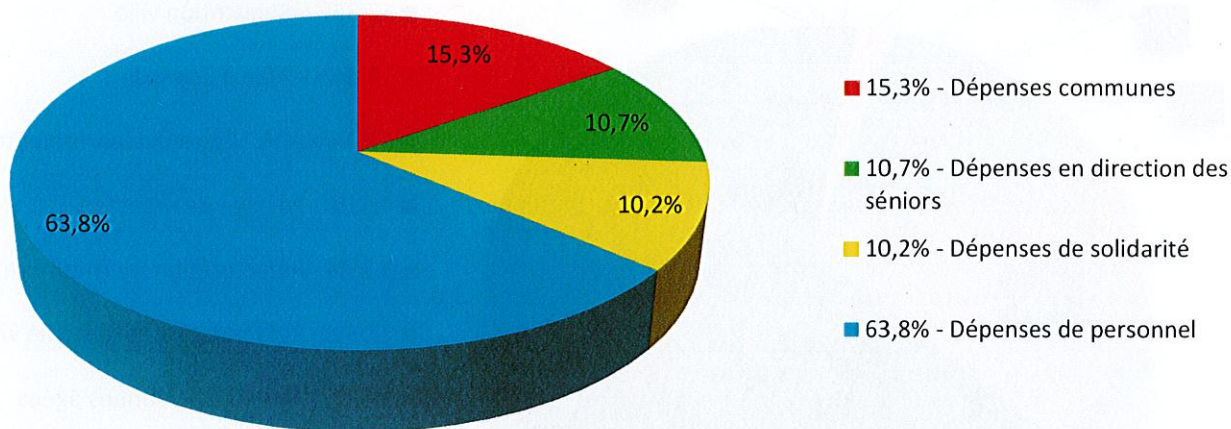
Origine des recettes (projet BP 2021)



- La subvention versée par la commune augmente par rapport à 2020, et demeure la recette la plus importante du CCAS.
- La recette générée par le service de maintien à domicile diminue : principalement en raison de la pandémie de COVID, par les difficultés rencontrées par le service qui n'arrive pas à maintenir son effectif opérationnel au complet (absences, problèmes de recrutement...) et d'avoir rémunéré un temps d'inter vacation de 10 minutes entre chaque intervention : (11 405,67 heures réalisées au domicile des usagers en 2020, 13 668,08 heures en 2019). Le portage de repas est en légère augmentation (10364 repas en 2019/ 11 224 en 2020).
- Le financement par le Conseil départemental de l'instruction des dossiers APA reste stable. Cependant, le service grâce à la création d'un demi-poste de renfort et en raison du contexte sanitaire, a pu prendre en charge des situations de signalement complexes concernant des personnes âgées vulnérables. Par ailleurs, le remplacement du fait du congé maternité d'un référent APA s'est fait en interne sur un jour et demi de juillet à septembre. La référente APA a fait valoir un temps partiel de droit depuis le 1 er octobre 2020.
- Pas d'emprunt d'équilibre envisagé, le CCAS n'a pas d'encours de dette, les travaux de rénovation ou de mise aux normes sont autofinancés.

IV/ Les dépenses

Ventilation des dépenses (Projet BP 2021)



L'année 2020 a été une année exceptionnelle et difficile du fait du contexte pandémique.

Pendant la période de confinement du premier semestre, il a fallu adapter certaines de nos missions en poursuivre d'autres en respectant les consignes de confinement.

Le CCAS a répondu aux situations urgentes (signalements), maintenu les interventions au domicile incontournables, suspendu toutes les activités de lien social en direction des retraités, des personnes isolées, et des familles. En conséquence, seule la distribution alimentaire (avec organisation de livraison), l'accès à l'épicerie sociale, les appels téléphoniques aux personnes âgées, la distribution des masques, la remise du courrier pour les domiciliations, les dossiers APA urgents et les sorties d'hospitalisation ont été menées pendant cette période.

Pour la deuxième période, seules les activités de lien social ont été suspendues. Il a fallu donc procéder aux remboursements des participations aux activités.

De ce fait, les recettes escomptées pour le service d'aide à domicile et le pôle gérontologique n'ont pas été celles prévues. Alors que l'embauche d'un responsable de service à domicile et le renfort d'un mi-temps APA avait été validés.

Pour 2021, le premier objectif est de pouvoir retrouver un fonctionnement en maintenant ou retrouvant les principales actions du CCAS en direction des seniors, des personnes isolées et des familles démunies. Le deuxième est de permettre que l'organisation amorcée puisse se réaliser dans un contexte plus favorable. Du fait du départ à la retraite de l'agent s'occupant du budget début 2021, une réorganisation en interne sans embauche a été réfléchi.

Donc pour cette année 2021, les perspectives de travail et de réflexion sont :

- Réaliser une analyse des besoins sociaux,
- Réfléchir aux critères d'attribution pour les subventions aux associations,
- Organiser une fête de printemps ou d'été (report des vœux du Maire),
- Concrétiser deux temps forts un sur la fin de vie/mesure de protection et un forum senior,
- Produire l'enquête externe pour la résidence autonomie,
- Faire connaître le nouveau règlement intérieur des aides facultatives pour favoriser l'accès aux droits des personnes isolées, et famille à revenus modestes.
- Réfléchir autour du thème « Alimentation » (portage, Pré Blanc), voir les possibilités de « rentabiliser » l'occupation des logements soleil de la résidence.